

## « Peut-on vivre ensemble vraiment, en étant différents et en le restant ? »

### *Notre Dame de Grâces*

**vendredi 20 janvier et 3 février 2023 (14h30 à 17h30)**

**EXEMPLIER (intervention Brigitte Cholvy)**

**Texte 1 : « L'existence de deux rites peut-elle briser l'unité ? » La réponse du card. Ratzinger le 24 octobre 1998**

*A l'occasion des dix ans du Motu proprio « Ecclesia Dei », promulgué par le Pape Jean-Paul II, des pèlerins se sont rendus à Rome en octobre 1998. Le cardinal Joseph Ratzinger, Préfet de la Congrégation pour le Doctrine de la foi, a prononcé devant eux une conférence sur la liturgie, dont voici l'introduction :*

« Dix ans après la publication du Motu proprio *Ecclesia Dei*, quel bilan peut-on dresser ? Je pense que c'est avant tout une occasion pour montrer notre gratitude et pour rendre grâces. Les diverses communautés nées grâce à ce texte pontifical ont donné à l'Église un grand nombre de vocations sacerdotales et religieuses qui, zélées, joyeuses et profondément unies au Pape, rendent leur service à l'Évangile dans cette époque de l'histoire, qui est la nôtre. Par eux, beaucoup de fidèles ont été confirmés dans la joie de pouvoir vivre la liturgie, et dans leur amour envers l'Église ou peut-être ils ont retrouvé les deux. Dans plusieurs diocèses — et leur nombre n'est pas si petit ! — ils servent l'Église en collaboration avec les évêques et en relation fraternelle avec les fidèles, qui se sentent chez eux dans la forme rénovée de la liturgie nouvelle. Tout cela ne peut que nous inciter aujourd'hui à la gratitude !

Cependant, il ne serait pas très réaliste de vouloir passer sous silence les choses moins bonnes : qu'en maints endroits les difficultés persistent et continuent à persister, parce que tant les évêques que les prêtres et les fidèles considèrent cet attachement à la liturgie ancienne comme un élément de division, qui ne fait que troubler la communauté ecclésiale et qui fait naître des soupçons sur une acceptation du Concile « sous réserve seulement », et plus généralement sur l'obéissance envers les pasteurs légitimes de l'Église. [...] »

**Texte 2 : Laetitia BUCAILLE, « Vérité et réconciliation en Afrique du Sud. Une mutation politique et sociale », *IFRI/politique étrangère*, 2007/2 Été, p. 313-325**

p. 314 : « La CVR a démarré en décembre 1995 par les travaux du Comité des violations des droits de l'homme (CVDH) au cours desquels les victimes ou leurs proches ont livré le récit des abus qu'ils avaient subis. Quelque 21 297 Sud-Africains ont exposé leur souffrance auprès d'enquêteurs venus recueillir leur parole ou lors d'auditions publiques organisées à travers le pays. [...] Au cours d'un procès criminel, la parole de la victime est bornée par les règles de la procédure et doit se plier à une série d'exigences précises. Aux auditions du CVDH, les protagonistes déroulaient librement le fil de leur drame personnel, sans être interrompus. [...] L'écoute respectueuse des victimes et les rituels inventés pour leur témoigner considération et compassion, tels que les chants et les prières ou le fait que les commissaires se levaient lorsque les témoins apparaissaient visaient à restaurer la dignité de la victime et à lui accorder une forme de reconnaissance. »

p. 317 : « L'autre innovation majeure de la CVR concerne les modalités de l'amnistie. Celle-ci est accordée aux personnes qui en font la demande et qui comparaissent devant le Comité d'amnistie de la CVR, à condition qu'elles coopèrent avec l'institution en révélant leurs actes. Il est également nécessaire que leur crime ait été motivé politiquement et ne relève pas du domaine criminel. Les individus échangent donc leur liberté et leur tranquillité à venir contre la 'vérité' ».

**Texte 3 : Luc FORESTIER, « Empires ou nations ? La catholicité de l'Église », in Brigitte Cholvy et Luc Forestier, *Un catholicisme sous pression. Vatican II et nos questions d'aujourd'hui*, Paris, Salvator, 2022, p. 79-100**

p. 85 : « Parmi les conséquences majeures de cette entrée de l'Église catholique dans le Mouvement

œcuménique, il faut noter trois éléments essentiels du point de vue de l'usage de l'adjectif 'catholique'. Premièrement, on affirme clairement la différence et l'articulation entre l'Église et le royaume de Dieu. La première est une anticipation du royaume eschatologique dans l'histoire de l'humanité, et reste toujours marquée par les caractéristiques et les limites de toute histoire humaine. Deuxièmement, les documents conciliaires renoncent à l'expression 'Église catholique romaine' au profit de la formule 'Église catholique', sauf quand il est question de l'Église particulière qui est à Rome. Troisièmement, une distinction subtile est opérée entre l'Église du Christ et l'Église catholique, entre la réalité théologique que Dieu seul voit dans son ampleur eschatologique et l'Église gouvernée par le pape et les évêques en communion avec ce dernier. »

p. 90 : « Même si *Lumen Gentium* 13 insiste sur le caractère universel du dessein de Dieu puisque 'tous les êtres humains sont appelés à former le peuple de Dieu', il mentionne immédiatement l'infinie diversité des cultures humaines :

*Mais comme le Royaume du Christ n'est pas de ce monde (cf. Jn 18,36), l'Église ou Peuple de Dieu, en travaillant à l'avènement de ce Royaume, ne soustrait rien au bien temporel de quelque peuple que ce soit, bien au contraire, elle favorise et assume pour autant qu'elles sont bonnes, toutes les qualités, les richesses et les mœurs des peuples, et en les assumant, elle les purifie, les fortifie et les élève.*

C'est donc un rapport dialectique qui s'établit face à chacune des cultures humaines qui sont à la fois honorées et purifiées. »

#### **Texte 4 : Discours du patriarche œcuménique Bartholomée à Abu Dhabi dans le cadre de la WPC 2022 (World Policy Conference), le 14 décembre 2022**

[...] Les enseignements (de l'orthodoxie) concernant les règles d'organisation et de fonctionnement ecclésiastique, hérités de la longue histoire du christianisme et qui reflètent toute la sagesse administrative et philosophique du monde de la Méditerranée orientale, n'ont pas toujours été respectés par Moscou. Le pouvoir impérial a voulu soumettre l'Église à sa volonté dans son effort d'instrumentalisation du sentiment religieux à ses fins politiques et militaires. Ainsi, dès la prise de Constantinople par les Ottomans en 1453, Moscou aspirait à remplacer le Patriarcat œcuménique en proclamant que Moscou représentait « la troisième Rome ». Cette politique durable de Moscou constitue un facteur fondamental de division du monde orthodoxe.

Dès le XIXe siècle, l'instrumentalisation de la religion par Moscou se conjugue aux idées novatrices du nationalisme allemand. Inspirée du pangermanisme, la nouvelle idéologie du panslavisme, organe de la politique étrangère russe, acquiert une composante religieuse. C'est l'idée que les églises devraient s'organiser selon le principe de l'ethnicité, dont le marqueur central serait la langue. C'est cette approche que le Patriarcat œcuménique de Constantinople a dénoncé en 1872 comme une hérésie (l'hérésie de l'ethnophylétisme, une forme de racisme ecclésial). Elle est en contradiction flagrante avec l'universalisme du message évangélique, ainsi qu'avec le principe de gouvernance territoriale qui définit l'organisation de notre Église. [...] Maintenant] l'Église orthodoxe russe s'est rangée du côté du régime du président Vladimir Poutine, notamment depuis l'élection de Sa Béatitude le patriarche Cyrille en 2009. Elle participe activement à la promotion de l'idéologie de Rouskii Mir, du monde russe, selon laquelle langue et religion permettent de définir un ensemble cohérent englobant la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie ainsi que les autres territoires de l'ex-Union soviétique et de la diaspora. [...]. Le lien entre le passé de l'ethnophylétisme et le présent du monde russe est évident. La foi devient ainsi l'épine dorsale de l'idéologie du régime de Poutine. »

#### **Texte 5 : Paul VI, Encyclique *Ecclesiam suam*, 1964, § 66 à 80**

§ 66 : Si vraiment l'Église, [...], a conscience de ce que le Seigneur veut qu'elle soit, il surgit en elle une singulière plénitude et un besoin d'expansion, avec la claire conscience d'une mission qui la dépasse et d'une nouvelle à répandre. C'est l'obligation d'évangéliser. C'est le mandat missionnaire. C'est le devoir d'apostolat. Une attitude de fidèle conservation ne suffit pas. Certes, le trésor de vérité et de grâce qui nous a été transmis en héritage par la tradition chrétienne, nous devons le garder, bien mieux nous devons le défendre. « Garde le dépôt », c'est la consigne de saint Paul (1Tm

6,20). Mais ni la sauvegarde, ni la défense n'épuisent le devoir de l'Église par rapport aux biens qu'elle possède. Le devoir lié par la nature au patrimoine reçu du Christ, c'est de répandre ce trésor, c'est de l'offrir, c'est de l'annoncer. Nous le savons bien : « Allez donc, enseignez toutes les nations » (Mt 28,19) est l'ultime commandement du Christ à ses apôtres. Ceux-ci définissent leur indéclinable mission par le nom même d'apôtres. A propos de cette impulsion intérieure de charité qui tend à se traduire en un don extérieur, Nous emploierons le nom, devenu aujourd'hui usuel, de dialogue.

§ 67 : L'Église doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Église se fait parole ; l'Église se fait message ; l'Église se fait conversation. [...].

§ 70 : [...] Notre Prédécesseur immédiat, de vénérée mémoire, n'a-t-il pas accentué encore davantage, dans son enseignement, le souci de rencontrer le plus possible l'expérience et la compréhension du monde contemporain ? N'a-t-on pas voulu, et justement, assigner au Concile lui-même un objectif pastoral qui revient à insérer le message chrétien dans la circulation de pensée, d'expression, de culture, d'usages, de tendances de l'humanité telle qu'elle vit et s'agit aujourd'hui sur la face de la terre ? Avant même de convertir le monde, bien mieux, pour le convertir, il faut l'approcher et lui parler.

§ 71 : [...] Nous rapprocher du monde dans lequel la Providence Nous a destiné à vivre, avec tous les égards, tout l'empressement, tout l'amour possible, pour le comprendre, pour lui offrir les dons de vérité et de grâce dont le Christ Nous a fait dépositaire pour lui faire partager notre richesse merveilleuse de rédemption et d'espérance.

§ 72 : [...] l'origine transcendante du dialogue [...] se trouve dans l'intention même de Dieu. La religion est de par sa nature un rapport entre Dieu et l'homme. La prière exprime en dialogue ce rapport. La Révélation, qui est la relation surnaturelle que Dieu lui-même a pris l'initiative d'instaurer avec l'humanité, peut être représenté comme un dialogue dans lequel le Verbe de Dieu s'exprime par l'Incarnation, et ensuite par l'Évangile. [...]. L'histoire du salut raconte précisément ce dialogue long et divers qui part de Dieu et noue avec l'homme une conversation variée et étonnante. C'est dans cette conversation du Christ avec les hommes (cf. Bar 3,38) que Dieu laisse comprendre quelque chose de lui-même, le mystère de sa vie, strictement une dans son essence, trine dans les Personnes ; c'est là qu'il dit finalement comment il veut être connu : il est Amour ; et comment il veut être honoré de nous et servi : notre commandement suprême est amour. [...]

#### **Les caractéristiques du dialogue du salut**

§ 73 : Il faut que nous ayons toujours présent cet ineffable et réel rapport de dialogue offert et établi avec nous par Dieu le Père, par la médiation du Christ dans l'Esprit-Saint, pour comprendre quel rapport nous, c'est-à-dire l'Église, nous devons chercher à instaurer et à promouvoir avec l'humanité. »

#### **Texte 6 : Pape François et Ahmad Al-Tayyeb, grand Imam d'Al-Azhar (Le Caire), Document sur la fraternité pour la paix mondiale et la coexistence commune, signé le 4 février 2019 à Abu Dhabi.**

Cœur de la déclaration : « Au nom de Dieu et de tout cela, Al-Azhar al-Sharif – avec les musulmans d'Orient et d'Occident –, conjointement avec l'Église catholique – avec les catholiques d'Orient et d'Occident –, déclarent adopter la culture du dialogue comme chemin ; la collaboration commune comme conduite ; la connaissance réciproque comme méthode et critère. »

En conclusion : « nous souhaitons que cette Déclaration soit une invitation à la réconciliation et à la fraternité entre tous les croyants, ainsi qu'entre les croyants et les non-croyants, et entre toutes les personnes de bonne volonté ; soit un appel à toute conscience vivante qui rejette la violence aberrante et l'extrémisme aveugle ; appel à qui aime les valeurs de tolérance et de fraternité, promues et encouragées par les religions ; soit un témoignage de la grandeur de la foi en Dieu qui unit les cœurs divisés et élève l'esprit humain ; soit un symbole de l'accolade entre Orient et Occident, entre Nord et Sud, et entre tous ceux qui croient que Dieu nous a créés pour nous connaître, pour coopérer entre nous et pour vivre comme des frères qui s'aiment. Ceci est ce que nous espérons et cherchons à réaliser, dans le but d'atteindre une paix universelle dont puissent jouir tous les hommes en cette vie. »

**Texte 7 : Extraits de Luc FORESTIER, « Violences ou fraternité ? Les conditions du dialogue », in Brigitte Cholvy et Luc Forestier, *Un catholicisme sous pression. Vatican II et nos questions d'aujourd'hui*, Paris, Salvator, 2022, p. 53-71**

p. 65 : « Après Paul VI insistant sur le dialogue, Jean-Paul II prônant la liberté des initiatives que peuvent prendre les religions pour contribuer à la paix, en libre interaction avec les institutions politiques dont l'humanité se dote, le choix de citer Benoît XVI à propos du rapport à la raison montre clairement la ligne de réception de Vatican II sur laquelle le pape François veut se situer. »

p. 65 : « L'étape nouvelle de réception de Vatican II que constitue *Fratelli tutti* en 2020 s'inscrit dans une histoire initiée en 1964, et ne se comprend qu'en mesurant cette succession entre dialogue, liberté politique et prise en compte de la raison humaine, ce que montre la première citation biblique de *Nostra Ætate*, rarement commentée » : Ac 17,26

p. 67 : « En choisissant cette citation inaugurale, les rédacteurs de *Nostra Ætate* s'inscrivaient tout à fait dans la volonté de dialogue que Paul VI avait exprimée en 1964 dans son encyclique *Ecclesiam suam*. Mais la volonté de Luc de montrer comment la foi chrétienne trouve sa place dans un espace public structuré par des institutions démocratiques auxquelles il rend hommage, manifeste aussi l'insistance sur la liberté politique comme condition d'une authentique rencontre. C'est enfin une valorisation de l'usage de la raison pour entrer en dialogue avec nos contemporains. Les étapes de la réception de *Nostra Ætate* jusqu'au pape François permettent donc de mesurer l'ampleur du choix conciliaire, et de prendre conscience de la pertinence de ce choix, mais aussi du défi biblique et théologique qu'il impose. »

**Texte 8 : Commission luthéro-catholique romaine sur l'unité, *Du conflit à la communion*, (en vue de la commémoration luthéro-catholique commune de la Réforme en 2017), juin 2013**

§ 8 : « Il n'est plus satisfaisant de se contenter de répéter sur la Réforme les récits d'autrefois, qui présentaient les points de vue luthérien et catholique séparément, et souvent en opposition. La mémoire historique sélectionne toujours à partir d'une grande abondance de faits historiques et construit les éléments sélectionnés en un tout significatif. Comme ces récits du passé racontaient pour la plupart des confrontations, il n'était pas rare qu'ils renforcent le conflit entre les confessions, et parfois qu'ils mènent à une hostilité ouverte.

§ 9 : faire mémoire ensemble et de manière œcuménique est à la fois si important, et si difficile. Aujourd'hui encore, de nombreux catholiques associent le mot « Réforme » à la division de l'Église, tandis que de nombreux luthériens associent le mot « Réforme » essentiellement à la redécouverte de l'Évangile, la force de conviction liée à la foi et à la liberté. Il nous faudra prendre sérieusement en compte les deux positions de départ pour réunir les deux points de vue et les amener au dialogue.

§ 16 : Ce qui est advenu dans le passé ne peut être changé ; mais ce dont on se souvient de ce passé et la façon dont on transmet ce souvenir peuvent, au cours du temps, se modifier. Le souvenir rend le passé présent. Si le passé lui-même ne peut être altéré, l'empreinte du passé dans le présent le peut. Dans l'optique de 2017, il ne s'agit pas de raconter une histoire différente, mais de la raconter d'une manière différente.

§ 33 : Le dialogue révèle que les partenaires parlent des langues différentes et comprennent le sens des mots différemment, distinguent des points différents et suivent des modèles de pensée différents. Cependant, ce qui semble s'opposer dans l'expression n'est pas toujours une opposition de fond

§ 35 : Aujourd'hui nous pouvons raconter ensemble l'histoire de la Réforme luthérienne. Même si luthériens et catholiques ont des points de vue différents, grâce au dialogue œcuménique, ils peuvent dépasser les herméneutiques traditionnelles, anti-protestante ou anti-catholique, pour trouver une façon commune de se remémorer les événements passés. [...]

§ 233 : [...] La façon dont les théologiens exposaient leurs convictions dans la bataille pour gagner l'opinion publique (doit être rappelée). Au XVI<sup>e</sup> siècle, non seulement bien souvent les catholiques et les luthériens ont mal compris leurs adversaires, mais ils ont encore exagéré ou caricaturé leurs propos afin de les rendre ridicules. À maintes reprises, ils ont violé le huitième commandement qui interdit de porter un faux témoignage contre son prochain. Même si les opposants ont parfois été

honnêtes intellectuellement, leur volonté d'écouter l'autre et de prendre au sérieux son point de vue a été insuffisante. Dans les controverses, on cherchait à réfuter ses adversaires et à être le vainqueur, en exacerbant souvent les conflits de manière délibérée plutôt que de chercher les points communs. Les préjugés et les incompréhensions ont joué un rôle important dans la manière de présenter l'autre partie. Ces oppositions ont été formalisées et transmises aux générations suivantes. On a ici de part et d'autre à regretter et à déplorer la manière dont les débats ont été menés. Aussi bien les luthériens que les catholiques sont responsables et cette culpabilité doit être confessée ouvertement lorsque l'on commémore les événements d'il y a 500 ans. »

**Texte 9 : la méthode du Groupe des Dombes : voir les plans de nombreux textes du Groupe des Dombes qui insèrent une longue analyse historique au motif que**

« le cheminement d'unité, tel que le Groupe se l'est lui-même imposé [...] l'a mené à une, prise de conscience fondamentale : celle de l'importance d'un 'retour à l'histoire', l'histoire de nos divisions, celle d'une réanimation, d'une 'purification de la mémoire', comme le dira Jean-Paul II lors d'une rencontre œcuménique en Suisse en juin 1984 : "la purification de la mémoire est un élément capitale du progrès œcuménique". Effort de clarification et de purification souvent trop retenu, parce que trop risqué, exposant les attitudes et les pratiques confessionnalistes à des évidences visiblement peu œcuméniques. En d'autres mots, des positions maniant trop facilement la langue de bois ! Donc, pour chaque thème, pour chaque contentieux séparateur étudié, un 'retour à l'histoire'. Dans le but d'y déceler les dynamiques de changement, les potentiels d'unité ignorés ou oubliés, ainsi que les forces séparatrices auxquelles on accorda, peut-être faussement ou infidèlement, priorité et qualité d'essentiel.

La démarche d'approche du thème choisi et du contentieux que ce thème a généré et génère encore aujourd'hui dans le rapprochement des Églises confessionnelles historiquement divisées est analysé. ses mécanismes de division son 'démontés' et, dans un appel final à la fin du document, 'remontés' après avoir été 'nettoyés » de leur venin diviseur, de leur portée séparatrice et confessionnaliste, de leur caractère aléatoire, ainsi que de leur surévaluation ecclésiologique qui, toujours, a tendance à accorder à leur identité confessionnelle une importance prioritaire par rapport à leur identité ecclésiale d'Église chrétienne de Corps du Christ [...]. La réalité historique devient le support œcuménique obligé de la réalité dogmatique, dans la mesure où l'Église (au singulier) comprise comme Corps du Christ ne peut être interprété en dehors de sa réalité incarnée dans l'histoire et en fait de ses réalités diverses. »

(cf. texte du Pasteur Gottfried Hamann (membre du GDD de 1986 à 2007), sur le site du GDD)

**Texte 10 : exemple emblématique du travail de l'histoire et de la guérison des mémoires, le dialogue luthérien/mennonite : Fédération luthérienne mondiale et Conférence mennonite mondiale, *Guérir les mémoires : se réconcilier en Christ*, 2010**

**Partie I : Introduction**

**Partie II : Revoir ensemble l'histoire du seizième siècle : les réformateurs luthériens et la condamnation des Anabaptistes**

- . Les mouvements anabaptistes dans les années 1520
- . L'apparition des Anabaptistes
- . La Guerre des Paysans de 1525
- . Les Frères Suisses en Suisse et en Allemagne du Sud
- . Les Huttérites de Moravie
- . L'Anabaptisme aux Pays-Bas
- . L'apparition des « Mennonites »
- . Les premières réponses des théologiens de Wittenberg et de leurs alliés
- . *Von der Wiedertaufe* de Martin Luther (1528)
- . *Adversus Anabaptistas Iudicium* de Philippe Melancthon (1528)
- . *An magistratus iure possit occidere anabaptistas*, de Johannes Brenz (1528)
- . Les aspects politiques de la dispute de 1530
- . La Confession d'Augsbourg et ses condamnations

- . Les réactions dans les années 1530
- . Les rencontres entre luthériens et anabaptistes dans les années 1550
- . Le *Prozeß* de 1557
- . Les réactions anabaptistes

### **Partie III : Réfléchir aux condamnations aujourd'hui**

Les condamnations qui ne s'appliquent plus

Les désaccords doctrinaux actuels

Les chrétiens et l'autorité civile

Le Baptême

### **Partie IV : Se souvenir du passé, se réconcilier en Christ : aller au-delà des condamnations**

L'intégrité de l'enseignement luthérien et la persécution des anabaptistes

Regarder vers l'avenir : aller au-delà des condamnations

Les souvenirs mennonites des persécutions anabaptistes par des protestants

Regarder vers l'avenir : aller au-delà des condamnations

### **Texte 11 : Déclaration commune sur la doctrine de la justification, 1999 (nouvelle traduction et commentaires de Brigitte Cholvy, Frédéric Chavel et Michel Stavrou, Paris, Salvator, 2020)**

*La signification et la portée du consensus obtenu*

§ 40 : La compréhension de la doctrine de la justification présentée dans cette déclaration montre qu'il existe entre luthériens et catholiques un consensus dans les vérités fondamentales de la doctrine de la justification. À la lumière de ce consensus, les différences qui subsistent dans le langage, les formes théologiques et les accentuations, dans la compréhension de la justification, telles que décrites dans les paragraphes 18 à 39 de cette déclaration, sont acceptables. C'est pourquoi les explications luthérienne et catholique de la justification sont, dans leur différence, ouvertes l'une à l'autre et ne détruisent pas le consensus atteint dans les vérités fondamentales.

§ 41 : Il en découle que les condamnations doctrinales du xvi<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où elles se rapportent à la doctrine de la justification, apparaissent dans une lumière nouvelle : l'enseignement des Églises luthériennes présenté dans cette déclaration ne tombe pas sous les condamnations du concile de Trente. Les condamnations des confessions de foi luthériennes ne s'appliquent pas à l'enseignement de l'Église catholique romaine présenté dans cette déclaration.

*La compréhension commune de la justification*

§ 14 : Les Églises luthériennes et l'Église catholique romaine ont écouté ensemble la Bonne Nouvelle proclamée dans l'Écriture sainte. Cette écoute commune, ainsi que les dialogues théologiques de ces dernières années, les ont conduites à partager leur compréhension de la justification. Cela conduit à un consensus dans les vérités fondamentales ; les explications différentes concernant des déclarations particulières sont compatibles avec ce consensus.

§ 15 : Dans la foi, nous tenons ensemble que la justification est l'œuvre du Dieu trinitaire. Le Père a envoyé son Fils dans le monde en vue de sauver les pécheurs. Le fondement et le préalable de la justification sont l'incarnation, la mort et la résurrection du Christ. De ce fait, la justification signifie que le Christ lui-même est notre justice, à laquelle nous participons par l'Esprit saint selon la volonté du Père. Nous confessons ensemble : c'est seulement par la grâce, dans la foi en l'œuvre salvatrice du Christ, et non en raison d'un quelconque mérite de notre part, que nous sommes acceptés par Dieu et que nous recevons l'Esprit saint qui renouvelle nos cœurs, tandis qu'il nous habilite et nous appelle à accomplir des œuvres bonnes.

§ 16 : Tous les gens sont appelés par Dieu au salut en Christ. C'est seulement par le Christ que nous sommes justifiés lorsque nous recevons ce salut dans la foi. La foi elle-même est don de Dieu par le Saint-Esprit qui agit dans la communauté des croyants au moyen de la Parole et du Sacrement et qui, en même temps, conduit les croyants vers ce renouvellement de la vie que Dieu mènera à bien dans la vie éternelle.

§ 17 : Nous partageons également la conviction que le message de la justification nous renvoie d'une manière particulière au cœur du témoignage néo-testamentaire de l'agir salvateur de Dieu en Christ : il nous dit que, pécheurs, nous ne devons notre vie nouvelle qu'à la miséricorde qui nous pardonne

et nous renouvelle, une miséricorde que Dieu nous offre comme un don et que nous recevons dans la foi sans jamais pouvoir la mériter d'aucune manière.

§ 18 : Pour ces raisons, la doctrine de la justification, qui reprend et explique ce message, est plus qu'une simple partie de la doctrine chrétienne. Elle se situe dans un lien essentiel à toutes les vérités de la foi, qui doivent être considérées dans leur interdépendance interne. Elle est un critère indispensable qui renvoie sans cesse au Christ l'ensemble de l'enseignement et de la pratique de nos Églises. Lorsque les luthériens soulignent la signification unique de ce critère, ils ne nient pas l'interrelation et l'importance de toutes les vérités de la foi. Lorsque les catholiques se considèrent comme liés par plusieurs critères, ils ne nient pas la fonction particulière du message de la justification. Luthériens et catholiques partagent le même but: confesser partout le Christ, placer en lui seul leur confiance car il est l'unique Médiateur (1 Tm 2, 5s.) par qui Dieu se donne lui-même dans l'Esprit saint et dispense ses dons renouvelants.

*Justification comme pardon des péchés et action de rendre juste (Le caractère différencié maintenu) :*

§ 22 : Nous confessons ensemble que Dieu, par la grâce, pardonne le péché et que, simultanément, il libère les humains du pouvoir asservissant du péché et leur offre le don d'une vie nouvelle en Christ. Lorsque les personnes viennent par la foi prendre part au Christ, Dieu ne leur impute pas leur péché et opère en elles, par l'Esprit saint, un amour agissant. Ces deux aspects de l'agir divin miséricordieux ne doivent pas être séparés, car les personnes sont, par la foi, unies au Christ qui, dans sa personne, est notre justice (1 Co 1, 30): à la fois pardon du péché et présence sanctifiante de Dieu. Parce que catholiques et luthériens confessent cela ensemble, il est juste de dire que :

§ 23 : Lorsque les luthériens soulignent que la justice du Christ est notre justice, leur intention est avant tout d'insister sur le fait que, par la déclaration du pardon, le pécheur se voit accorder la justice devant Dieu en Christ et que c'est seulement en union au Christ que sa propre vie est renouvelée. Lorsqu'ils attirent l'attention sur le fait que la grâce de Dieu est un amour qui pardonne [« la faveur de Dieu »], ils ne nient pas par là le renouvellement de la vie du chrétien. Ils veulent plutôt exprimer que la justification demeure libre de la coopération humaine et ne dépend pas des effets renouvelants et vivifiants de la grâce dans les êtres humains.

§ 24 : Lorsque les catholiques soulignent que le renouvellement de l'homme intérieur est offert comme un don au croyant par la réception de la grâce, ils veulent insister sur le fait que la grâce pardonnante de Dieu apporte toujours avec elle le don d'une vie nouvelle qui, dans l'Esprit saint, devient efficace dans un amour agissant. Pour autant, ils ne nient pas le fait que le don de Dieu qu'est la grâce dans la justification demeure indépendant de la coopération humaine.

### **Texte 12 : Christian de Chergé, Retraite prêchée à des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie au Maroc en 1990**

« Il nous faut ... revenir sur le mystère de la Visitation. Il est tout à fait évident que ce mystère de la Visitation, nous devons le privilégier dans l'Église qui est nôtre. J'imagine assez bien que nous sommes dans cette situation de Marie qui va voir sa cousine Élisabeth et qui porte en elle un secret vivant qui est encore celui que nous pouvons porter nous-mêmes, une Bonne Nouvelle vivante. Elle l'a reçue d'un ange. C'est son secret et c'est aussi le secret de Dieu. Et elle ne doit pas savoir comment s'y prendre pour livrer ce secret. Va-t-elle dire quelque chose à Élisabeth ? Peut-elle le dire ? Comment le dire ? Comment s'y prendre ? Faut-il le cacher ? Et pourtant, tout en elle déborde, mais elle ne sait pas. D'abord c'est le secret de Dieu. Et puis, il se passe quelque chose de semblable dans le sein d'Élisabeth. Elle aussi porte un enfant. Et ce que Marie ne sait pas trop, c'est le lien, le rapport, entre cet enfant qu'elle porte et l'enfant qu'Élisabeth porte. Et ça lui serait plus facile de s'exprimer si elle savait ce lien. Mais sur ce point précis, elle n'a pas eu de révélation, sur la dépendance mutuelle entre les deux enfants. Elle sait simplement qu'il y a un lien puisque c'est le signe qui lui a été donné : sa cousine Élisabeth. Et il en est ainsi de notre Église qui porte en elle une Bonne Nouvelle - et notre Église c'est chacun de nous - et nous sommes venus un peu comme Marie, d'abord pour rendre service (finalement c'est sa première ambition)... mais aussi, en portant cette Bonne Nouvelle, comment nous allons nous y prendre pour la dire... et nous savons que ceux que nous sommes venus rencontrer, ils sont un peu comme Élisabeth, ils sont porteurs d'un message qui

vient de Dieu. Et notre Église ne nous dit pas et ne sait pas quel est le lien exact entre la Bonne Nouvelle que nous portons et ce message qui fait vivre l'autre. Finalement, mon Église ne me dit pas quel est le lien entre le Christ et l'Islam. Et je vais vers les musulmans sans savoir quel est ce lien. Et voici que, quand Marie arrive, c'est Élisabeth qui parle la première. Pas tout à fait exact car Marie a dit : *as salam alaikum* ! Et ça c'est une chose que nous pouvons faire ! On dit la paix : la paix soit avec vous ! Et cette simple salutation a fait vibrer quelque chose, quelqu'un en Élisabeth. Et dans sa vibration, quelque chose s'est dit... qui était la Bonne Nouvelle, pas toute la Bonne Nouvelle, mais ce qu'on pouvait en percevoir dans le moment. D'où me vient-il que...l'enfant qui est en moi a tressailli ? Et vraisemblablement, l'enfant qui était en Marie a tressailli le premier. En fait, c'est entre les enfants que cela s'est passé cette affaire-là... Et Élisabeth a libéré le Magnificat de Marie Et finalement, si nous sommes attentifs et si nous situons à ce niveau-là notre rencontre avec l'autre, dans une attention et une volonté de le rejoindre, et aussi dans un besoin de ce qu'il est et de ce qu'il a à nous dire, vraisemblablement, il va nous dire quelque chose qui va rejoindre ce que nous portons, montrant qu'il est de connivence... et nous permettant d'élargir notre Eucharistie, car finalement, le Magnificat que nous pouvons, qu'il nous est donné, de chanter : c'est l'Eucharistie. La première Eucharistie de l'Église, c'était le Magnificat de Marie. Ce qui veut dire le besoin où nous sommes de l'autre pour faire Eucharistie : pour vous et pour la multitude... »